

HAUTE-GARONNE
Date de la convocation : 24/09/2009
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

L'an DEUX MILLE NEUF,
Le 14 Octobre, à 10 heures
Le Bureau du Syndicat, légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat - 9, Rue des 3
banquets à Toulouse, sous la présidence
de Monsieur Pierre IZARD, Président

ADMISSION EN NON VALEUR

Étaient présents : Mmes PEREZ, GIBERT, MM.AUBAN, COMET, FERRERES, IZARD, KELHETTER, MASFARNE, PARERA, PERRAY, RIVAL, ROBERT, RUFFAT, RUMEBE, STRAMARE.

Étaient absents ou excusés: MM. CASSETTA, SICARD, SABATHE.

Le quorum étant atteint, le Bureau du Syndicat peut délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
MME GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des collectivités territoriales;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 11 juin 2008 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision financière et budgétaire concernant, par exemple, les emprunts, les régies de recettes et d'avances, l'indemnité du receveur, les admissions en non valeur, etc., à l'exclusion du vote du budget, de l'approbation du compte administratif et des mesures de la nature de celles visées à l'article L. 1612-15 du CGCT concernant l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau que, l'état des restes à recouvrer établit par la Trésorerie de Balma, présente une recette irrécouvrable de 747€ du fait d'insolvabilité du débiteur et de recherches infructueuses pour une participation financière aux travaux de branchement d'une maison individuelle sur le territoire de la commune de MONTESQUIEU LAURAGAIS.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'admission en non valeur du titre de recette n°411 du bordereau 42 du 22 mai 2008 d'un montant de 747€

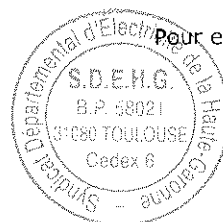
PRECISE que les crédits nécessaires sont votés au budget 2009, compte 654.

Vu et affiché à la porte du Syndicat, le

23 OCT 2009

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Pierre IZARD